

Règlement Trail de Guerlesquin 2019

ARTICLE 1

La Team Gwerliskin organise le samedi 27 juillet 2019 une épreuve type Course Nature et Trail, regroupant 5 courses : 3km et 5km (Breizh-Teen's), 6km (Breizh-Rose), 7,5 km (Breizh-Run), 16 km (Ribine Kozh), 25 km (La porte des Monts d'Arrée) ainsi qu'un mini course enfants aux horaires suivants :

- Départ à 16h30 pour le 25 km
- Départ à 17h00 pour le 15 km
- Départ à 17h00 pour le 3km et 5km
- Départ à 17h10 pour le 6km
- Départ à 17h20 pour le 7,5km
- Départ à 17h05 pour le mini trail enfants 7-12ans

ARTICLE 2

Ces trails sont des courses en autosuffisance. Il est donc recommandé de prévoir son ravitaillement. Des ravitaillements seront toutefois présents sur les parcours du 7,5 16 et 25 km ainsi qu'à l'arrivée pour chaque course.

Le port du dossard est obligatoire.

Matériel vivement conseillé sur le 15 et 25 km : réserve d'eau 1 litre, réserve alimentaire.

En raison des contraintes liées à la présence des secours, une barrière horaire est mise en place sur le trail 25 km

ARTICLE 3

Ce trail est organisé dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen.

Toute attitude contraire à cette éthique, telle que le jet de déchets en dehors des zones de ravitaillement, la circulation en dehors du parcours balisé, la dégradation volontaire de la flore, entraînera la disqualification du concurrent.

Nous rappelons que les courses empruntent des passages de propriétés privées, ouverts seulement le jour de l'épreuve.

ARTICLE 4

Les courses sont ouvertes à tous les coureurs licenciés et non licenciés, hommes, femmes, à l'exception des handisports (sentiers).

Pour le mini trail enfants, les participants auront à parcourir, à allure contrôlée et encadrés de bénévoles, 1 boucle de 1 km (ou 2) suivant leur âge.

Limites d'âge : le participant doit être âgé au minimum, de 16 ans pour le 7 km et le 16 km , de 18 ans minimum pour le 25 km et entre 7 et 12 ans pour le mini-trail enfants .

ARTICLE 5

Tarifs :

- Mini trail enfants et les courses jeunes sont gratuite
- 6km : 6€ à l'avance, 7€ le jour de l'épreuve.
- 7,5 km : 7 € à l'avance, 8 € le jour de l'épreuve (course limitée à 150 inscrits)
- 15 km : 9 € à l'avance, 11 € le jour de l'épreuve (course limitée à 200 inscrits)
- 25 km : 10 € à l'avance, 12 € le jour de l'épreuve (Course limitée à 150 inscrits)

ARTICLE 6

Les coureurs licenciés FFA ou triathlon devront impérativement noter leur numéro de licence 2017-2018 sur le bulletin d'inscription et joindre la photocopie de la licence.

Les coureurs licenciés dans d'autres fédérations et les non licenciés devront joindre un certificat médical original (ou sa photocopie) de non contre-indication à la course à pied en compétition et daté de moins d'un an au 21 juillet 2018. Ce document sera conservé par l'organisation en tant que justificatif et ne sera pas restitué après la compétition.

Pour les mineurs, il est demandé de fournir une autorisation manuscrite parentale ainsi que le certificat médical original (ou sa photocopie) de non contre-indication à la course à pied en compétition et daté de moins d'un an au 21 juillet 2018.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe) ou celle d'une licence, ou si absence d'autorisation parentale pour les mineurs.

Il est expressément rappelé que tous les coureurs participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité.

ARTICLE 7

Le trail étant une course sur sentier et sur route ouverte à la circulation, les concurrents devront respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs aux intersections. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect. Samedi 21 juillet 2018 – Trail de Guerlesquin - Team Gwerliskin – 29650 Guerlesquin

ARTICLE 8

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès du GROUPAMA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Aux non licenciés, il incombe de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

ARTICLE 9

La sécurité de la course est assurée, une ambulance, des secouristes et des agents bénévoles. Vous devez porter assistance à toute personne en danger.

Ne laissez pas seule une personne blessée. En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens radio et téléphoniques.

ARTICLE 10

J'autorise expressément les organisateurs du trail «Trail de Guerlesquin Team Gwerliskin » ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve trail « Trail de Guerlesquin du Team Gwerliskin », sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

ARTICLE 11

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

ARTICLE 12

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) pour toute prise de position orale ou écrite (ainsi que sur les réseaux sociaux) avant, pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire, injurieuse, insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles pourra être sanctionnée par les responsables du Team Gwerliskin par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus. Les sanctions des manquements qui précèdent sont cumulables.

Selon l'appréciation des responsables du Team Gwerliskin